

Quand social et culture se rencontrent pour travailler ensemble: COMMENT ÉVALUER LES ACTIONS ET LES IMPACTS ? *Ou les actions sociales et culturelles à l'épreuve de la mesure.*

Chronique d'une démarche évaluative

A l'heure du changement social où l'action sociale en France se confronte aux logiques de rationalisation des coûts budgétaires, les travailleurs sociaux ont vu peu à peu leur marge d'intervention se resserrer vers une logique de rentabilité de leur travail. Maîtriser les flux des demandes en augmentation constante, répondre au plus vite aux sollicitations des usagers en situation d'urgence sociale, satisfaire au mieux les organismes de tutelle les évaluant sont autant de contraintes qui ont bouleversé leurs pratiques. La tendance générale d'une rationalisation de la dépense publique se faisant, les professionnels de la culture n'échappent guère à cette logique qui s'observe dans nombre de domaines de l'intervention publique. Qu'elle soit européenne, nationale ou territoriale, toute démarche de projet d'action publique intègre désormais une dimension évaluative. Tandis que certains professionnels du social comme de la culture montrent un certain découragement, d'autres prennent le contre-pied de ces mutations profondes en intégrant une diversité d'approche dans leur pratique quotidienne.

Entre comparaison et application : Grundtvig et les Droits Culturels

En l'espèce, le département de la Gironde a fait montre d'innovation puisqu'à partir d'actions collectives ascendantes mêlant habitants, acteurs culturels et travailleurs sociaux, il tente d'en mesurer les effets par une démarche d'échange européen. Portée

par la DATDS¹, la DCC², et l'IDDAC³, la démarche évaluative des actions communes de ces trois entités du département se situe à trois niveaux. Le premier répond à une action d'évaluation participative des effets de l'action des Parcours de Découvertes Culturelles sur les participants (habitants comme professionnels). Pilotée par la DATDS et confiée au cabinet Transfer, cette étude fera l'objet d'une restitution de ses résultats au cours de la journée de séminaire d'échange du 25 avril. Le deuxième niveau s'inscrit dans un programme européen Grundtvig dont l'objectif est d'améliorer la qualité et de renforcer la dimension européenne de la formation des adultes tout au long de la vie. La démarche commencée en novembre 2011, a consisté en une série d'activités de coopération et d'échanges de pratiques entre 5 pays partenaires européens (Angleterre, Belgique, Croatie, Italie, France). Le dernier séminaire du 24 au 26 avril 2013 vient clôturer ce processus sur la thématique de l'évaluation ; thématique qui fera plus particulièrement l'objet d'une journée de colloque ouverte à tous le 25/04. Le deuxième niveau inscrit le département de la Gironde dans une démarche d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des Droits Culturels. Conçue comme un préalable au projet européen nommé Paideia⁴, cette démarche

¹ Direction des Actions Territorialisées du Développement Social du Conseil général

² Direction de la Culture et de la Citoyenneté du Conseil Général

³ Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, c'est l'agence culturelle du Département de la Gironde

⁴ Actuellement en cours d'élaboration, ce programme devrait se dérouler d'octobre 2013 à

interdépartementale a pour objectif l'élaboration d'un nouveau cadre de référence ajusté aux droits culturels. Celui-ci doit permettre d'observer et d'évaluer les politiques publiques au regard des droits culturels dans une dimension participative de tous les acteurs concernés.

Ce que l'évaluation peut vouloir dire

La réflexion qui est proposée pour cette journée de séminaire européen du 25 avril porte sur les différentes dimensions de la démarche d'évaluation en action publique sociale et culturelle. En préalable aux interventions des conférenciers, des questions de fonds se dégagent d'ores et déjà. Qu'est-ce que l'évaluation ? L'action publique culturelle est-elle évaluable et comment ? L'action publique sociale est-elle mesurable et quantifiable ? Comment apprécier la dimension humaine des impacts d'une action sur les personnes ?

Si nous devons tenter une définition de la notion d'évaluation, nous pouvons en premier lieu dire que « évaluer c'est mesurer un écart ou une grandeur globale par appréciation, par estimation ». Du latin *valere*, le terme *évaluer* signifie « être bien portant » et dans une acception large l'évaluation renvoie à un "*jugement porté sur quelque chose par référence à sa valeur supposée ou réelle*". L'évaluation telle qu'elle est proposée dans ce séminaire d'échange européen aborde son caractère nécessaire à la compréhension des effets de l'action publique culturelle et sociale. L'idée étant de démontrer que cette démarche comparative à travers Grundtvig et les Droits Culturels reconnaît le caractère utile et constructif à l'évaluation bien au-delà des exigences d'efficience et d'efficacité quantitative bien souvent contestées par les professionnels.

L'évaluation est comprise ici comme un « processus de formation de jugements et de valeurs sur une activité dans une perspective opérationnelle : rendre compte,

se mobiliser, apprendre collectivement, aider à la prise de décisions... »⁵. Toute évaluation engage un acte relationnel et peut être un acte éthique : évaluer les difficultés tout autant que les ressources d'une activité ou de personnes engagées dans le projet. Qui garantit le droit des parties, qui a le pouvoir d'attribuer ou une valeur et de juger ? Qui est porteur de connaissances sur la situation évaluée ? Quelle philosophie sous-tend cette démarche ?

Ces questions sont proposées au débat des acteurs qui de près ou de loin sont parties prenantes de ces actions transversales. Ce débat prendra toute son acuité par l'illustration des expériences concrètes menées en Gironde et en Europe entre le social, la culture, les « participants » qui s'impliquent dans ces actions et tentent une évaluation.

Etre aujourd'hui travailleur social dans un service public

Les travailleurs sociaux font face à une augmentation constante des demandes des usagers en situation de difficulté voire d'urgence sociale et une évolution de la nature des demandes et des publics. Ils vivent une inflation de dispositifs complexes (logement, Rsa...) à mettre en œuvre qui les contraignent à travailler en individuel majoritairement. Leurs pratiques se trouvent bouleversées et si certains peinent à trouver du sens à ce travail, d'autres prennent le contre-pied en travaillant davantage avec des groupes et un territoire en intégrant des pratiques culturelles dans leurs approches. L'idée étant que l'art et la culture puissent être un levier pour l'insertion des personnes, un réveil des potentialités de chacun, de ses capacités créatives, de son développement personnel (vers de l'autonomie et la promotion de la personne) mais aussi

octobre 2016 et associer les premiers départements impliqués dont le Conseil Général de la Gironde.

⁵ Patrick Grégoire, Eliane Corbet (coordination).
B Perret, *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, coll. Repères, 2001.

collectif et solidaire en rencontrant d'autres usagers mais aussi partenaires et un territoire de vie autrement..... En Gironde 15 MDSI (Maisons Départementales de la solidarité et de l'Insertion....) travaillent ainsi depuis 7 ans, et s'appuient sur le *Développement du Pouvoir d'Agir* ou *Empowerment* pour permettre aux usagers de développer leur propre capacité d'action et d'imagination. Dans ce cadre, la parole n'est plus le seul vecteur car les pratiques artistiques permettent d'utiliser d'autres supports non verbaux tel que le corps, la voix etc.

L'action culturelle, un levier du développement de soi par l'accès aux droits

En s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la déclaration de Fribourg, les services culturels du département de la Gironde et l'IDDAC oeuvrent pour un développement d'actions transdisciplinaires qui tend vers une « culture pour tous ». L'action culturelle départementale se positionne sur une logique d'ouverture en allant à la rencontre de tout public dont les usagers du travail social. Elle s'oriente aussi vers un travail d'identification des Droits Culturels tels qu'ils sont définis dans la déclaration de Fribourg (2007) afin qu'ils soient opérants dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cette action vise à faire reconnaître les ressources transversales qui composent la diversité culturelle. Le droit à la participation culturelle n'est plus un besoin secondaire mais bien un moyen voire un levier d'intégration dans la cité, d'épanouissement personnel et d'émancipation individuelle et collective. L'objet d'un droit culturel est un acte d'accès et de partage de ressources culturelles (un art, une langue, un mode de vie...) qui sont autant de biens communs, autant de lieux et de moyens de communication. Le sujet est toujours la personne individuelle mais l'objet est commun.

Entre l'individualisme et le communautarisme il y a place pour une conception à la fois libre et sociale de la personne, une conception culturelle. L'action culturelle et l'art doivent activer l'imagination créatrice pour inventer d'autres manières de vivre ensemble.

La culture est une pédagogie de la solidarité, elle permet d'accepter et d'énoncer sa différence sans conflit. Le droit de participer à la vie culturelle est, à bien des égards, reconnu comme une condition d'affiliation sociale et de prise de responsabilité. La participation du plus grand nombre est un facteur d'innovation et de développement.

Ce droit s'enracine dans un processus de capacitation, autrement dit de développement de ressources personnelles, sociales et environnementales de la personne. C'est tout à la fois une augmentation des forces internes au sujet et une reconnaissance, une habilitation par autrui. Les droits culturels apparaissent comme un travail sur les capacités, là où tous les droits peuvent prendre corps.

En Gironde la rencontre de ces deux communautés : culture et social, qui semblaient à des années lumière se sont retrouvés autour de valeurs et objectifs communs en tissant ensemble des rencontres collectives avec les « usagers ». En témoigne ce participant : *« Moi ce qui m'a plu dans ces PDC en fait, ce n'est pas la gratuité des spectacles et tout ça... non... mais c'est d'y aller en groupe. Déjà... pouvoir voir ensemble un spectacle, en discuter après et essayer de débattre chacun de ce qu'on a ressenti... euh...comment on l'a vu, il y a des spectacles où on a accroché plus que d'autres... voilà »*

Dans cette approche de l'empowerment, il apparaît essentiel de laisser la parole aux usagers, personnes, familles, habitants participant à ces actions. Leur témoignage étant une composante incontournable de cette évaluation participative.

En définitive, qu'il soit participant usager ou participant professionnel, chacun des acteurs aborde une évaluation à deux dimensions : d'une part, l'autoévaluation qui peut être envisagée comme une appréciation en feed-back des effets perçus et induits de sa propre intervention et d'autre part l'évaluation partagée d'une action collective impliquant différents acteurs autour d'un projet commun. L'idée serait de partager ensemble ces diverses pratiques et leur évaluation, qu'elles soient empiriques ou organisées méthodologiquement, mais aussi de donner la parole aux personnes sur ces différentes questions.